

1 inFO militante

N° 3370 du 26 octobre au 8 novembre 2022

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

URGENT DE NOUS ENTENDRE !



© F. BLANC



p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Sur tous les terrains, l'énergie de FO pour qu'aboutissent ses revendications

- Un 18 octobre revendicatif, pour les salaires et le respect du droit de grève.
- Assurance chômage : la concertation ne va durer qu'un mois.
- Lycées pro : mobilisée, FO dit non à la réforme.
- Réforme des retraites : des pistes insuffisantes pour le maintien dans l'emploi des seniors.
- Retraites dans la fonction publique : un faux-semblant de dialogue social.
- Budgets 2023 : le 49.3 à l'assaut des lois de finances.

//// DROIT (page 9)

- Temps partiel et complément d'heures.

//// FO DANS LES DÉPARTEMENTS (pages 11 à 14)

- Les nouveaux visages dans les unions départementales.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- États-Unis : le gouvernement à la rescousse du statut de salarié.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- Analyse du secteur international de FO : Augmenter les salaires, c'est maintenant! En France et partout en Europe!

Secteur pétrolier : la colère des travailleurs face au déni de la question salariale

- Grèves dans les raffineries : « *Nous nous sommes heurtés à un mur* ».
- Maintenance des stations-service : chez TSF, 90% de salariés en grève pour les salaires.
- NAO de branche : dans le pétrole et les IEG le patronat négocie *a minima*.
- FO pousse Ryanair à respecter la loi.
- Transports Breger : victoire pour la première grève de l'histoire de l'entreprise.
- Police nationale : une réforme décriée dans sa forme et sa méthode.

//// PORTRAIT (page 23)

- Christophe Juino, « *faire que les gens se sentent mieux au travail* ».

© RONEN TIVONY-SOPA IMAGES ZUMA/REA



p. 16

DR



p. 17

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : Sandra Déraillot, Ariane Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
A également contribué à ce numéro : F. Darillon.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal octobre 2022.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



FO DIT NON À TOUTE REMISE EN CAUSE DU DROIT DE GRÈVE

Le droit de grève est un moyen d'action et de revendication dont disposent les salariés lorsque la négociation n'a pas été possible ou lorsque celle-ci n'a pas abouti à un accord satisfaisant. D'ailleurs, la jurisprudence définit la grève comme une cessation collective totale et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles.

Malgré les tentatives récurrentes visant à la limiter, la grève demeure un acquis fondamental de la démocratie sociale et un droit constitutionnellement reconnu. En effet, il figure au Préambule de la Constitution de 1946, inscrit dans la Constitution du 4 octobre 1958.

Cependant, elle ne cesse de subir des atteintes ou des restrictions. Force Ouvrière agit sans relâche pour défendre le droit de grève, y compris sur le terrain judiciaire. FO se félicite du jugement du tribunal de Rennes rendu le 15 octobre – à la suite de la réquisition de salariés de laboratoires de biologie –, qui a rappelé que le droit de grève est une liberté fondamentale et qu'un arrêté de réquisition ne peut être pris sans justification.

Les réquisitions des salariés des raffineries ont conduit au déclenchement de l'appel à la journée de mobilisation du 18 octobre dernier. Cette journée de mobilisation a réuni plus de 300 000 travailleurs du secteur public comme du secteur privé. Elle s'est construite autour d'une revendication claire : non à la réquisition !

Pour autant, la grève lorsqu'elle est nécessaire ne se décrète pas, elle se construit. Le bouton qui déclenche la grève générale, ça n'existe pas. Certaines dispositions régissent le droit de grève. Il s'exerce selon les

modalités des lois qui le réglementent. Elle doit réunir trois éléments : un arrêt du travail, une concertation des salariés et des revendications professionnelles. La jurisprudence a également permis de préciser les conditions d'exercice du droit de grève. Pour toute grève, des revendications claires doivent être adressées à l'employeur ou au ministère concerné. Il peut s'agir, par exemple, de l'augmentation des salaires, de l'amélioration des conditions de travail, etc. En outre, l'exercice du droit de grève diffère selon qu'il s'agit du secteur public ou du secteur privé. Dans le secteur privé, il n'est soumis à aucune procédure particulière, alors que dans le secteur public, il s'exerce à la suite

d'un préavis délivré par les organisations syndicales représentatives de salariés dans le champ d'activité concerné ou, plus largement, dans le cadre national ou interprofessionnel concerné.

Pour FO, la grève n'est pas une arme automatique, mais une arme à utiliser pour le rapport de force. C'est pourquoi nous ne croyons pas à la suc-

cession de journées de grève « saute-mouton », synonymes d'inefficacité et de démobilisation.

Dans la continuité de la résolution adoptée par le Congrès confédéral, FO n'a cessé de rechercher l'unité la plus large possible en multipliant les échanges avec toutes les organisations syndicales et de jeunesse pour faire progresser ses revendications en matière de salaires, de pouvoir d'achat et de défense de notre modèle social. Elle continuera dans cette voie pour construire le rapport de force nécessaire pour s'opposer au recul de l'âge légal de départ à la retraite et/ou à l'allongement de la durée de cotisation.

*La grève
lorsqu'elle
est nécessaire
ne se décrète pas,
elle se construit*

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Sur tous les terrains, l'énergie de FO po

Les salaires toujours pas augmentés comme il le faudrait, l'Assurance chômage, les lycées professionnels, sans parler de l'attaque contre le droit de grève dans les raffineries : la contestation s'est concrétisée par des grèves et des manifestations sur tout le territoire le 18 octobre, à l'appel de FO notamment. Mais le gouvernement reste sourd. À l'Assemblée, il a par ailleurs dégainé deux fois la procédure du 49.3 pour faire adopter ses projets de lois de finances en première lecture et sans débats. Pas plus que le gouvernement ne donne le « La » sur les salaires via un coup de pouce au Smic, dans les entreprises et les branches, le patronat tergiverse pour accorder des augmentations conséquentes. Mais FO ne lâchera en rien ses revendications.

Un 18 octobre revendicatif, pour les salaires et le respect du droit de grève

DR. UD FO 34



Paris, Nantes, Bordeaux, Marseille, Montpellier... Et d'autres grandes villes. Mais aussi des plus petites comme La Rochelle, Valence, Évreux, Tours, La Roche-sur-Yon, Avignon, Montauban, Laval, Périgueux, Besançon, Grenoble, Nancy... On comptait ce 18 octobre plus de 200 cortèges rassemblant au total quelque 300 000 manifestants. Rien qu'à Paris, 70 000, au moins, compo-

saient le long cortège s'étirant de la place d'Italie à la place Vauban. Dans toutes ces manifestations : des travailleurs du secteur public, du privé, des retraités, des

jeunes, lycéens et étudiants. Tous ont répondu à l'appel lancé par quatre organisations syndicales, dont FO, et quatre organisations de jeunesse. Et lorsque l'on sait que cet appel syndical à la journée de mobilisation avait été lancé moins d'une semaine auparavant, la densité des cortèges a montré, s'il le fallait, la détermination des travailleurs à lutter, notamment pour obtenir des hausses de salaire, mais aussi pour s'opposer à la remise en cause du droit de grève. Ainsi, l'attaque menée par le gouvernement les jours précédents contre ce droit constitutionnel, via la réquisition des salariés en grève dans les raffineries, a agi tel un catalyseur. FO « a décidé de rejoindre cette mobilisation », soulignait le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot.

« Le découvert à la banque, c'est tous les mois »

À Paris comme ailleurs, dans les rangs de FO, on comptait des agents des finances, des personnels du nettoyage, des profs... Et comment s'étonner de la densité des cortèges à l'écoute des difficultés concrètes auxquelles font

face les travailleurs pour cause de salaires insuffisants. « L'inflation est toujours très forte et les gens n'en peuvent plus. Et les mesures "one shot" [les chèques et mesures ponctuelles dans le cadre du plan pouvoir d'achat, NDLR] ne résolvent rien », insistait Frédéric Souillot. Dans le cortège parisien, Bouchra, agent territorial de catégorie C, résumait le vécu de beaucoup de manifestants : « On remarque tous le renchérissement des produits, donc du coût de la vie. La nourriture, les factures... On arrive à 30% de dépenses en plus. » Conséquence : des privations. Et de plus en plus importantes. « Avant, quand j'allais au marché, j'achetais, par exemple, un kilo de navets, un kilo d'aubergines. Je ne me privais pas sur ces produits. Maintenant, j'achète une seule pièce. Avec nos salaires, on ne vit plus, on survit. Et on finit le mois avec un découvert énorme à la banque. Et quand le salaire rentre, il va juste combler le découvert. Et c'est tous les mois comme ça ! Là, par la grève, on perd une journée. Mais tant pis, on sort dans la rue car on n'en peut plus de cette situation. »

Valérie Forgeront



© F. BLANC - PARIS



DR. UD FO 85

Pour qu'aboutissent ses revendications

Assurance chômage : la concertation ne va durer qu'un mois

Malgré l'opposition unanime des organisations syndicales, la concertation sur la mise en place d'une nouvelle réforme de l'Assurance chômage a démarré le 17 octobre au ministère du Travail. Elle prendra la forme de réunions bilatérales avant une séance finale en plénière le 21 novembre. Le gouvernement est bien décidé à imposer une modulation de l'indemnisation des demandeurs d'emploi en fonction de la conjoncture économique.

« Les discussions ne portent pas sur le principe, qui est déjà arrêté, mais sur ses modalités, dénonce Michel Beugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi et négociateur FO. Comme nous sommes contre le principe, c'est difficile d'aller faire

des propositions sur les critères de mise en forme. Mais nous irons aux réunions pour répéter notre opposition à ce système. »

4,4 milliards d'excédents en 2022

Selon Michel Beugas, sous couvert d'atteindre le plein emploi, cette réforme vise en réalité à faire des économies sur le dos des salariés les plus précaires. Un objectif d'autant moins justifié que l'Unédic a annoncé le 20 octobre prévoir un excédent de 4,4 milliards d'euros pour le régime d'Assurance chômage en 2022.

« Pour répondre aux difficultés de recrutement, ce n'est pas sur l'Assurance

chômage qu'il faut agir mais sur l'attractivité des métiers en termes de conditions de travail et de salaires, ainsi que sur les freins périphériques, comme les problèmes de transport ou de garde d'enfants », ajoute-t-il.

En parallèle, le projet de loi Marché du travail, qui autorise notamment le gouvernement à prolonger et modifier par décret les règles actuelles d'Assurance chômage, poursuit son circuit parlementaire. Le texte, dont les modalités ont été durcies le 19 octobre par la commission des affaires sociales du Sénat, est examiné en séance publique depuis le 25 octobre.

Clarisse Josselin



Lycées pro : mobilisée, FO dit non à la réforme



Personnels et élèves des lycées pro se sont largement mobilisés le 18 octobre contre la réforme qui menace la qualité de l'enseignement et fait craindre de prochaines suppressions de postes d'enseignants. « Au plan national nous avons réuni 62% de grévistes et cent lycées étaient bloqués », note Pascal Vivier, secrétaire général du SNETAA-FO, citant 1600 manifestants à Paris, 1200 à Bordeaux, 1000 à Lyon, 800 à Caen... Il confirme que le syndicat et la FNEC FP-FO ne participeront pas aux groupes de travail programmés dès le 21 octobre. Pour la confédération, qui soutient cette décision et qui rencontrait le 29 septembre la ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnels : « La réforme envisagée manque de cohérence, de justesse et de réalité compte tenu des problématiques pesant sur la voie professionnelle. » Tandis que la ministre attend la synthèse des groupes de travail début janvier 2023 pour « enclencher le travail avec le gouvernement en février », FO demande, elle, le retrait de la réforme.

S. D.

Sur tous les terrains, l'énergie de FO po

Réforme des retraites : des pistes insuffisantes dans l'emploi des seniors



Le 14 octobre, dans le cadre des concertations bilatérales sur la réforme des retraites, FO a été reçue au ministère du Travail pour échanger sur l'emploi des seniors et la prévention de l'usure professionnelle. « Nous n'avons pas senti une franche volonté de s'occuper du maintien dans l'emploi des seniors. Le cabinet d'Olivier Dussopt reste surtout sur sa volonté d'augmenter l'embauche des salariés âgés », note Michel Beaugas, négociateur pour FO. Plus inquiétant, « le ministère ne semble pas abandonner l'idée de les payer moins cher, avec

un complément d'allocations chômage s'ils retrouvent un emploi moins bien rémunéré ». FO est opposée à cette idée « d'assurance salaire » que le gouvernement agite, visant à décaler à 65 ans l'âge légal de départ en retraite. Si le taux d'emploi des seniors reste faible (56,1% fin décembre 2021), c'est que les entreprises se séparent de ces derniers : 47% des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont licenciés à l'initiative de l'employeur, a rappelé FO. « Il faut conditionner les aides aux entreprises au maintien dans l'emploi des seniors. Or, cette option

Retraites dans la fonction publique : un faux-semblant de dialogue

« C'est de l'affichage, faire semblant d'un dialogue social. Cela se passe dans un cadre contraint, pour une réforme paramétrique sur les retraites. Et on ne maîtrise rien », commentait, le 24 octobre, Philippe Soubirous, secrétaire fédéral de la Fédération générale des Fonctionnaires FO (FGF-FO) à l'issue de la rencontre de la délégation FO, en bilatérale, avec le directeur de cabinet du ministre de la Fonction publique, Stanislas Guérini. Cette réunion sur les retraites était la première et, pour l'instant, « la seule de prévue », constate Philippe Soubirous. Le 20 octobre, le

ministre avait déclaré, de son côté, que la réforme s'appliquerait « de la même manière » au public et au privé... On comprend, en ce qui concerne notamment le recul de l'âge légal de départ.

Transition, équité, service actif...

Alors que le gouvernement prévoit de boucler son projet global mi-décembre, le ministère a voulu évoquer, entre autres, avec FO, le thème « Transition et équité ». À l'en croire, rien ne changerait vraiment pour les agents avec la réforme, ainsi la prise en compte

Pour qu'aboutissent ses revendications

tes pour le maintien

semble écartée, le gouvernement ne veut aucune contrainte financière sur les employeurs », s'indigne Michel Beaugas.

La pénibilité en jeu

Si le ministère entend « renforcer les droits à la formation » des plus de 50 ans ou améliorer le compte professionnel de prévention (C2P) plafonné à 100 points, les différends persistent. « Le gouvernement nous laisse entendre qu'il pourrait déplaçonner le C2P, mais il refuse de réintégrer les quatre critères de pénibilité

importants supprimés par les ordonnances Macron », rappelle Michel Beaugas. Comme d'autres syndicats, FO demande la réintégration de ces critères, ainsi que le retour de la cotisation pénibilité à la charge des entreprises, supprimée en 2017. FO, qui a réitéré son refus d'un recul de l'âge légal de départ en retraite, a également suggéré la création d'un compte de transition professionnelle pour financer des formations de reconversion pour les plus de 45 ans occupant un emploi pénible, payées par l'employeur et la branche AT-MP.

Ariane Dupré

ction publique : dialogue social

des six derniers mois dans le calcul de la retraite serait toujours effective. Mais... la « transition » consisterait en une « articulation entre vie active et retraite. Avec, dans les tiroirs, des mécanismes pour une sorte de cumul emploi-retraite, à l'envers. Un calque du système du privé », indique Philippe Soubirous. L'équité? « La première c'est le taux de remplacement, réagit le militant. Or, il est en baisse constante, notamment par le gel du point d'indice pendant dix ans et la non prise en compte des primes dans le calcul de la retraite. » La question de la pénibilité? Alors que l'âge de départ à la retraite

en service actif est déjà passé de 55 à 57 ans, « le gouvernement pourrait décider d'un recul de cet âge de départ. Ce serait enterrer le service actif! », fulmine-t-il. Et de craindre plus largement que, par le biais des discussions s'ouvrant en janvier sur les rémunérations et carrières, et en présentant des mesures différenciées entre le stock d'agents et le flux (les entrants), le gouvernement ne cherche à compléter sa réforme sur les retraites. En quelque sorte, en tentant de « la saucissonner, de même que le mécontentement la concernant ».

Valérie Forgeront

Budgets 2023 : le 49.3 à l'assaut des lois de finances

Deux activations de l'article 49.3 (adoption d'un texte, sans vote et sans débat ou en y mettant fin) en deux jours à l'Assemblée. Le 19 octobre, le gouvernement a déclenché cette procédure pour le volet recettes du projet de loi de finances (PLF). Le texte initial avait fait l'objet d'amendements, certains adoptés par l'Assemblée, contre la volonté du gouvernement. Ainsi la création d'un crédit d'impôt (et non plus une réduction d'impôt) pour les résidents des Ehpad ou encore une taxation des superdividendes alourdie de 5% lorsque ceux-ci équivalent à plus de 20% de la moyenne des cinq dernières années de dividendes versés.

Pour FO, le « caractère idéologique » de la trajectoire budgétaire

Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, avait qualifié cet amendement (adopté par 227 voix contre 88) de « supercherie », indiquant : dans le PLF, « il y a une cohérence politique et financière dont je suis le gardien ». Le 20 octobre, le gouvernement ressortait l'outil 49.3, pour le volet recettes du projet de loi sur la Sécurité sociale (PLFSS), faisant l'objet de 3000 amendements. Les volets recettes du PLF et PLFSS sont considérés comme adoptés en première lecture (les motions de censure contre le gouvernement n'ont pas abouti). L'examen des volets dépenses a débuté le 27 octobre. De son côté, dès la fin septembre, FO pointait le « caractère idéologique » de la trajectoire budgétaire d'ici 2027, soit « la baisse programmée des recettes et l'instrumentalisation des déficits pour remettre en cause l'intervention publique ». FO demande aussi un « investissement massif » pour le système de santé, contestant un ONDAM (objectif des dépenses d'Assurance maladie, à 3,7% en 2023) « encore bien insuffisant ».

Valérie Forgeront



ERIC TSCHAENRE

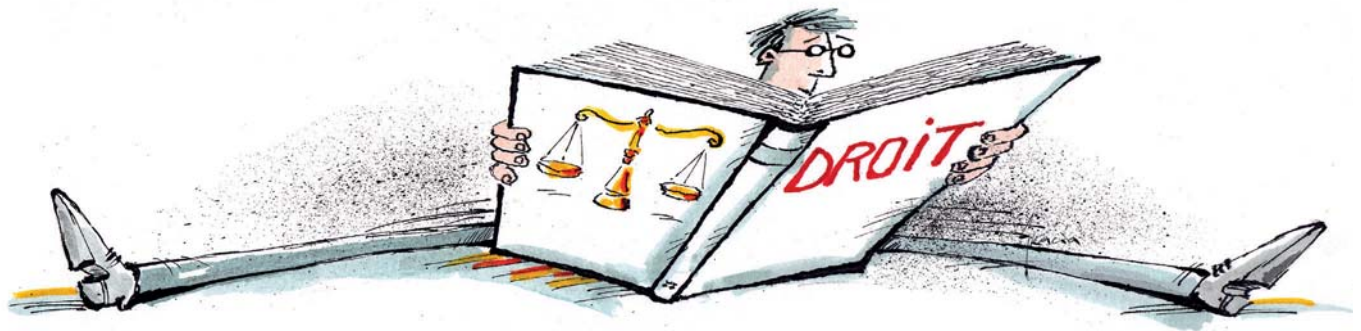
ORGANISATIONS SYNDICALES

Militants, adhérents () vous êtes assurés.

Nous protégeons
votre activité syndicale.
Et ça fait 30 ans que ça dure.

→ Contactez-nous : partenariat@macif.fr





Temps partiel et complément d'heures

C'est la première fois, à notre connaissance, que la Cour de cassation se prononce sur cette problématique.

Le contrat de travail à temps partiel est un contrat très réglementé, et la loi de 2013 sur la sécurisation de l'emploi avait rajouté une difficulté en y insérant la possibilité d'établir des avenants de compléments d'heures au contrat de travail. Les compléments d'heures ne sont pas des heures complémentaires.

Les heures complémentaires sont les heures effectuées au-delà de la durée du travail inscrite dans le contrat de travail, dans la limite du tiers ou du 1/10^e de cette durée, et font l'objet d'une majoration de la rémunération entre 10% et 25%. Le Code du travail précise qu'elles ne peuvent porter la durée du travail à hauteur d'un salarié à temps complet (art. L 3123-9 du Code du travail).

Les compléments d'heures sont des avenants signés entre l'employeur et le salarié permettant de majorer la durée du travail sur une période déterminée et ne donnant pas lieu à majoration. Seules les heures complémentaires effectuées au-delà de l'avenant sont majorées.

Cependant, rien n'indique si les avenants au contrat de travail peuvent porter la durée du travail au niveau de la durée légale du travail.

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 3123-22 du Code du travail dispose :

« Une convention ou un accord de branche étendu peut prévoir la possibilité, par un avenant au contrat de travail, d'augmenter temporairement la durée de travail prévue par le contrat.

La convention ou l'accord :

1° détermine le nombre maximal d'avenants pouvant être conclus, dans la limite de huit par an et par salarié, en dehors des cas de remplacement d'un salarié absent nommément désigné;

2° peut prévoir la majoration salariale des heures effectuées dans le cadre de cet avenant;

3° détermine les modalités selon lesquelles les salariés peuvent bénéficier prioritairement des compléments d'heures.

Les heures complémentaires accomplies au-delà de la durée déterminée par l'avenant donnent lieu à une majoration salariale qui ne peut être inférieure à 25%. »

Une salariée à temps partiel avait signé un avenant à son contrat de travail portant sa durée de travail au niveau de la durée légale, elle demandait donc sa requalification en contrat à temps plein.

Après avoir été déboutée en appel, elle obtient gain de cause devant la Cour de cassation par un arrêt du 21 septembre 2022 (n°20-10701), qui applique les mêmes dispositions que pour les heures complémentaires :

« Il résulte de la combinaison de ces textes que la conclusion d'un avenant de complément d'heures à un contrat de travail à temps partiel, sur le fondement de l'article L 3123-25 du Code du travail, dans sa rédaction issue de la loi n°2013-504 du 14 juin 2013 (aujourd'hui art. L 3123-22), ne peut avoir pour effet de porter la durée du travail convenue à un niveau égal à la durée légale du travail ou à la durée fixée conventionnellement. »

Il ne suffit pas de conclure des avenants pour obtenir des salariés « corvéables »!

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.



Abonnez-vous : <https://frama.link/InFOjuridique>

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

LE SERVICE PUBLIC

A UNE HISTOIRE



**DONNONS-LUI
UN AVENIR !**

**DU 1^{ER} AU 8
DECEMBRE
JE VOTE**

FO

**ELECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE**

Les nouveaux visages dans les unions départementales

Parmi les unions départementales FO ayant renouvelé leurs instances ces derniers mois, une douzaine ont élu de nouveaux camarades au mandat de secrétaire général. Portraits de ces hommes et femmes, militants aguerris, y compris à l'échelon interprofessionnel.

Anna Morel,
« aller négocier un maximum de PAP »



Anna Morel, 40 ans, est secrétaire générale de l'UD de la Haute-Marne (52) depuis le 7 octobre. Agent administratif dans une association qui accueille des personnes handicapées, elle s'est d'abord présentée en 2004, sans étiquette, aux élections. Puis, avec un collègue, elle a créé un syndicat FO en 2010 « pour être pris plus au sérieux » par la direction. Ils ont monté ensuite le syndicat départemental d'action sociale. Elle devient trésorière adjointe de l'UD en 2014.

Aujourd'hui, dans son nouveau mandat, elle donne la priorité au développement. Elle compte notamment « aller négocier un maximum de PAP » dans les entreprises pour les élections CSE et en profiter pour aller tracter et faire de nouvelles implantations.

Aux côtés des syndicats pour gagner les élections, elle les soutient aussi dans leurs luttes. Ainsi, contre la fermeture de l'Ehpad de Maranville ou pour obtenir la réouverture de lits à l'hôpital de Wassy.



Saïd Andaloussi,
« syndicalisation, implantations et revendications »

Après deux mandats de secrétaire général adjoint, Saïd Andaloussi, 48 ans, est le secrétaire général de l'UD de l'Ain (01) depuis le 19 mai. Père de quatre garçons, agent de production chez Arcelor-Mittal à Bourg-en-Bresse, il a adhéré à FO en 2002.

Pour ce mandat, ses maîtres-mots sont : « syndicalisation », « implantations » et « revendications ». Depuis la rentrée, il est « à fond » dans les élections, entre les campagnes à mener dans la fonction publique et les organismes HLM, et la négociation de nombreux PAP en entreprise.

Avec son équipe il a déjà réussi de nouvelles implantations, notamment dans la Plastics Vallée d'Oyonnax. « Nous sommes le département le plus industrialisé de France, mais 80% des entreprises ont moins de vingt salariés, c'est beaucoup de travail de terrain et d'énergie pour faire du développement », explique-t-il. Une difficulté renforcée par la géographie d'un département très vaste, ce qui n'entame en rien sa détermination.

Éric Borzic, « fédérer toutes les forces départementales »

Éric Borzic, 52 ans, a été élu le 30 juin secrétaire général de l'UD du Bas-Rhin (67). Ce militant, détaché de son entreprise, est coloriste chez Amcor. Son métier : créer des teintes spécifiques demandées par les clients pour réaliser l'emballage de produits pharmaceutiques. Ce métallo, qui a adhéré à FO il y a une vingtaine d'années, a été successivement secrétaire de l'Union des syndicats de la métallurgie du département, secrétaire de l'UL de Sélestat puis secrétaire adjoint de l'UD, chargé du secteur privé. Au-delà de la question « primordiale » du développement, renforcer l'interpro en fédérant l'ensemble des syndicats du département fait partie de ses priorités. « À chaque appel à la mobilisation, chacun doit se sentir concerné, qu'il soit du public, du privé ou retraité », explique-t-il. Et cela commence notamment par la campagne FO pour les élections dans la fonction publique. Lancée le 13 septembre, un des meetings se tenait à Strasbourg.



Les nouveaux visages dans



© F. BLANC

Agnès Campanella, « créer des événements pour faire adhérer les gens »

Agnès Campanella, 54 ans, est une militante FO de longue date. « *Je me suis syndiquée trois quatre ans après mon entrée dans la vie active, se souvient cette salariée de Pôle emploi. Mon père était chez FO, mes beaux-parents y étaient permanents, je n'ai jamais eu envie d'aller ailleurs.* » Longtemps déléguée syndicale, elle a été secrétaire du comité d'entreprise Pôle emploi PACA et conseillère prud'homale. Éluë secrétaire générale de l'UD des Alpes-Maritimes (04) en mars, elle fourmille de projets : « *Je veux susciter la création de structures et créer des événements pour faire adhérer les gens* », résume-t-elle. Agnès prévoit entre autres aussi d'impulser des rencontres avec des jeunes, élèves en lycées pro ou apprentis. « *Il nous faudra aussi refondre notre site Internet, améliorer notre page Facebook, ouvrir un compte TikTok... Et peut-être créer un journal...* »

S. D.

Xavier Boiston, « on est au service des syndicats adhérents »

Chimiste, co-fondateur de FO-Coatex, Xavier Boiston, 51 ans et au bureau de l'UD depuis 1997, est le nouveau secrétaire général de l'UD du Rhône (69). Il a adhéré à FO lorsque son employeur a décidé d'augmenter le temps de travail : « *On a créé le syndicat, le patron est parti et on a obtenu des embauches* », se souvient-il. Il contribuera ensuite à créer l'Union FO des syndicats de la chimie, du pétrole et des activités connexes du Rhône. Il négociera aussi la réécriture de la convention collective nationale des

industries et services nautiques, représentera l'UD de Seine-Maritime devant la commission d'enquête sénatoriale sur l'incendie de Lubrizol... Récemment, Xavier a soutenu les salariés de la raffinerie de Feyzin, livrés aux réquisitions, ceux du nettoyage en grève à Perrache, ou encore ceux de l'industrie pharmaceutique. « *On est au service des syndicats adhérents. Nous les aidons le plus possible à exercer leurs prérogatives et à sortir la tête de l'eau.* »

S. D.



© F. BLANC



© F. BLANC

Loïc Boyard, « rassembler les salariés du public et du privé »

Il en était depuis quatre ans le secrétaire général adjoint, Loïc Boyard, 54 ans, père de trois enfants, est désormais à la tête de l'UD FO de la Sarthe (72), élu le 11 octobre en congrès. Cuisinier de métier, il exerçait depuis 1996 chez Sodexo au sein d'une clinique, au Mans. Adhérent FO depuis 2000, de premiers mandats électifs dès 2007... Il n'a cessé depuis de s'investir pour « *défendre les salariés contre les injustices* ». À l'UD, il souhaite « *rassembler* », « *développer les liens entre les salariés du public et du privé. Nécessaire, particulièrement en ce moment...*, et les revendications de FO concernent tout le monde! ». Défenseur syndical par ailleurs, il vise aussi à « *créer un service juridique à l'UD, avec des permanences tenues par des camarades* ». Pour FO, en troisième position dans la Sarthe, le développement est en action. Ainsi, ces derniers mois, six sections et un syndicat (Le Mans-Métropole-Habitat) ont vu le jour.

V. F.

les unions départementales



D.R.

Gérald Albano,
« le développement dans le secteur privé est la priorité »

Une commission exécutive renouvelée à 40%, paritaire et mieux équilibrée entre les secteurs public et privé (14 et 11 militants respectifs) : le 29^e congrès de l'UD des Landes (40), qui a élu en mai Gérald Albano secrétaire général, a été celui du changement. Cet agent de La Poste, 51 ans (dont vingt-trois ans comme adhérent FO) en a été l'artisan. Depuis le conflit qui a secoué en 2012 la plateforme postale de Saint-Vincent-de-Tyrosse, il est entré dans un militantisme actif : « La grève a duré dix-neuf jours mais FO a sauvé cinq emplois! », rappelle-t-il. Devenu en 2014 secrétaire adjoint de FO-Com dans le département, il a pris en 2019 la tête du syndicat départemental et a intégré la commission exécutive de l'UD40. « Le développement dans le secteur privé » est désormais son premier objectif. Deux commissions (développement, communication) ont été créées. Résultat concret, l'UD40 est désormais présente sur Facebook et le sera « d'ici peu » sur Twitter et Snapchat.

E. H.

Gaëlle Sipos,
« les acquis sociaux ne sont en rien des cadeaux »

Élue depuis un an à la tête de l'UD de l'Allier (03), Gaëlle Sipos, 51 ans, est professeur des écoles en maternelle près de Montluçon. Avec le SNUDI-FO, dont elle était secrétaire départementale, elle est heureuse d'avoir contribué à la mise en échec de la convention ruralité, qui aurait mené à la fermeture de petites écoles dans son département. « Nous avons lutté aussi contre un pan de la loi Rilhac qui ouvrait la fonction de directeur des écoles à des non-enseignants. » Gaëlle, qui s'est toujours montrée « intéressée par l'interpro », précise : « Je me suis formée pour ça grâce à FO. » Elle mise à son tour sur la formation des militants pour renforcer l'audience du syndicat. Actuellement elle sillonne l'Allier pour la campagne des élections de la fonction



© F. BLANC

publique. Elle souligne aussi l'importance de mobiliser pour la défense des retraites « car les acquis sociaux ne sont en rien des cadeaux. Il faut les gagner et se battre pour les conserver ».

S. D.



© F. BLANC

Arkaddine Abdoul-Wassion,
« je veux redonner son attractivité à l'UD »

Depuis que Mayotte (île de l'océan Indien) est devenue le 101^e département français en 2011, Arkaddine Abdoul-Wassion a pris part à tous les combats pour le respect de l'égalité républicaine, en tant que secrétaire général adjoint du syndicat FO au Centre hospitalier de Mayotte (CHM). « On s'est battu pour l'indexation des traitements des agents publics [actuellement 40%, NDLR], pour intégrer la caisse de retraite des fonctionnaires de Mayotte à la CNRACL, pour une agence régionale de santé de plein exercice », explique le régulateur de blocs opératoires, 54 ans, technicien supérieur de formation dans la valorisation des espaces ruraux. Il a découvert le militantisme avec FO, deuxième organisation du CHM, à laquelle il a adhéré en 2003. Secrétaire général de l'UD depuis mai, il a pour objectif de faire de FO la première organisation. « Je veux redonner son attractivité à l'UD », dit-il. Pour cela, il s'efforce de « recréer de la cohésion entre ses syndicats », et mise sur la formation des militants.

E. H.

Les nouveaux visages dans les unions départementales



© F. BLANC

François Trinquet, « j'ai à cœur de considérer l'UD comme l'union de tous les syndicats »

François Trinquet, secrétaire général de l'UD FO des Hauts-de-Seine (92) depuis mai, en connaît bien les arcanes. Depuis 2017 il était membre du bureau, chargé de l'organisation. « J'ai à cœur de considérer l'UD comme l'union de tous les syndicats qui la constituent », note l'ingénieur de recherche en génie des procédés frigorifiques. Âgé de 45 ans, son militantisme est né avec FO il y a vingt-deux ans. Il était étudiant et surveillant d'externat dans le secondaire. La lutte « contre la casse

de ce statut » a été sa « première grosse bataille ». Il y en a eu bien d'autres au Cemagref (devenu IRSTEA), l'institut où il est titularisé après son doctorat, pour défendre les conditions de travail, les unités de recherche. Au point qu'il devient en 2017 responsable de la FNEC FP-FO dans le 92. Sa priorité c'est le développement, par tous les moyens : l'appui aux syndicats, les PAP (protocole d'accord préélectoral) et « le soutien de terrain aux mobilisations ».

E. H.

Audrey Dujardin, « que le public et le privé ne fassent qu'un »

C'est peu de le dire, Audrey Dujardin, 38 ans, secrétaire générale de l'UD FO du Nord (59) depuis le 21 octobre, connaît le sens de « problèmes avec un employeur ». Après dix ans de procédure, l'adjointe administrative territoriale à la mairie de Bouchain a gagné en mars son procès, au pénal, pour harcèlement moral, contre l'ancien maire, qui a été condamné, entre autres, à huit mois de prison avec sursis. C'est cette situation de souffrance au travail qui avait conduit la Nordiste à adhérer à FO en 2010. Puis, rapidement, à militer. « Les camarades sont venus me chercher » pour prendre les rênes de l'UD, indique celle qui était secrétaire adjointe à l'UD depuis 2020. Pour Audrey, l'objectif est désormais de « développer la visibilité de FO, soutenir les syndicats, organiser des réunions dans les seize unions locales... Tout ce qui peut participer, dans la camaraderie, à rassembler et à unir les militants du public et du privé, pour qu'ils ne fassent qu'un ».



D.R.

V. F.



© F. BLANC

Élisabeth Imbertèche, de l'histoire-géo à l'interpro

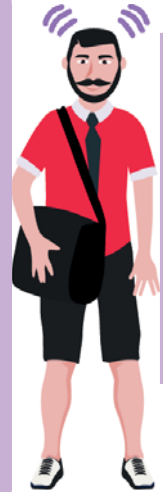
Élisabeth Imbertèche, 43 ans, professeur d'histoire-géo, est secrétaire générale de l'UD de Corrèze (19) depuis le 17 juin. « Je me sens utile », appuie-t-elle, citant son récent soutien à une grève de six jours, victorieuse, à l'entreprise Photonis (400 salariés) de Brive. FO, syndicat leader, y a décroché « une prime de 2200 euros et une hausse de salaire couvrant l'inflation », se réjouit la prof « titulaire de zone de remplacement » (TZR) depuis son retour à ses sources corréziennes en 2018. Encartée à FO

en 2010, elle a tenu divers mandats au sein du SNFOLC depuis 2014. Devenue secrétaire de la FNEC FP-FO en Corrèze, elle a aussi mené des combats à l'échelle interprofessionnelle, telle « la grève contre la loi Travail ». Actuellement, elle jongle entre « les négociations de PAP », pour les élections CSE, et « la préparation des élections fonction publique, avec un meeting le 17 novembre à Brive ». Sans parler du développement de FO sur le terrain, l'apport de formations aux militants, etc. Un emploi du temps bien chargé.

V. F.

TRAVAILLER À L'ÉGALITÉ

POUR CEUX QUI VIVENT
AVEC UNE DIFFÉRENCE





© RONEN TIVONY / SOPA IMAGES/ZUMA/REA

Les chauffeurs Uber et Lyft manifestaient en 2019 contre les bas salaires des sociétés de covoiturage à Los Angeles, en Californie, et réclamaient l'application de l'AB5 (Assembly Bill 5), texte réglementaire qui reconnaît ces travailleurs indépendants comme salariés, avec les droits qui leur sont dus.

États-Unis : le gouvernement à la rescousse du statut de salarié

Un projet de texte réglementaire dévoilé mi-octobre pourrait redessiner les critères qui fixent les statuts d'auto-entrepreneur et de salarié. Au profit de ce dernier statut, bien plus protecteur.

Un chapitre de plus dans le bras de fer qui, aux États-Unis, oppose les syndicats aux entreprises employant des auto-entrepreneurs : le 11 octobre, le gouvernement a présenté un projet de texte réglementaire qui pourrait avoir pour conséquence de limiter la qualification de « travailleurs indépendants », au profit du statut de salarié. Avec à la clé des enjeux de taille, puisque seul ce dernier statut ouvre droit à certaines protections fédérales telles que la garantie de salaire minimum et la réglementation du temps de travail.

Le texte, qui n'a pas valeur de loi mais servirait de référence aux entreprises – et potentiellement aux tribunaux en cas de contentieux –, est soumis à consultation publique jusqu'à fin novembre, après quoi il entrerait en vigueur dans plusieurs mois s'il est approuvé. Une incertitude qui n'a pas empêché les syndicats nationaux de saluer l'initiative de l'administration. « Trop d'entreprises placent les profits avant les personnes, en qualifiant faussement et intentionnellement leurs travailleurs d'auto-entrepreneurs afin

d'éviter de leur fournir la paie, les heures supplémentaires, le lieu de travail et les bénéfices auxquels les employés ont droit d'après les lois du travail et de l'emploi », a souligné la Fédération américaine du travail – Congrès des organisations industrielles (AFL-CIO) dans un communiqué.

La dépendance économique davantage prise en compte

À rebours d'une décision prise tardivement par l'administration de Donald Trump, l'actuel ministère du Travail propose de revoir la façon dont l'État fédéral distingue qui est salarié de qui est « freelance ». Parmi tous les critères potentiellement pertinents pour appréhender cette question, sous la présidence Trump le gouvernement avait choisi de donner une importance majeure à deux d'entre eux : le contrôle exercé par le travailleur sur son propre travail et la façon dont l'investissement personnel du travailleur module son profit ou ses pertes. L'administration actuelle propose, elle, de

revenir à une approche multifactorielle, incluant par exemple l'ancienneté du partenariat entre le travailleur et l'entreprise ou la dépendance économique de l'un envers l'autre. Ce qui change tout.

Selon certaines études, employer quelqu'un comme salarié plutôt que comme auto-entrepreneur coûterait environ 30% de plus à une entreprise aux États-Unis. Lorsque le texte a été dévoilé, les géants du transport avec chauffeur Uber et Lyft ont dévissé respectivement de 10,42% et de 12,02% à la Bourse de New York. En 2021, un sondage du Pew Research Center estimait que 16% des Américains avaient déjà gagné de l'argent à travers une entreprise de la « gig economy », l'économie du travail à la tâche ou des missions ponctuelles.

Une volte-face des États-Unis en faveur de la protection des travailleurs serait un signal fort envoyé aux ambitions de cette nouvelle économie. D'ores et déjà, l'AFL-CIO a salué l'initiative du gouvernement actuel, soit « faire passer les travailleurs en premier ».

Fanny Darcillon

Augmenter les salaires, c'est maintenant! En France et partout en Europe!



Branislav Rugani, secrétaire confédéral chargé du secteur international.

sans conditions en termes d'emploi, de droit du travail ou de contrainte fiscale. Ce qui ne l'empêche pas, simultanément, d'imposer la modération salariale. Or les chiffres, au niveau international, européen ou national, sont, eux, très clairs. Ils montrent que l'investissement privé stagne et ne renoue pas avec son niveau d'avant la crise. Les dividendes et les profits, quant à eux, ont retrouvé leur santé d'antan et croissent, tandis que les salariés d'une large partie des pays européens, comme en France, ont perdu du pouvoir d'achat. Si spirale inflationniste il y a, elle est bien causée par les profits et pas par les salaires!

Face à la menace que représente pour certains la directive de l'UE sur les salaires minima, la contre-offensive commence avec une publication de l'OCDE. Sans considérer le droit pour tous à un salaire décent, celle-ci invoque des effets dommageables, sur l'emploi et la productivité, d'un salaire minimum déjà au niveau du seuil de pauvreté. Le succès de l'introduction du salaire minimum en Allemagne, récemment porté à 12 euros l'heure grâce à la mobilisation du DGB, devrait pourtant avoir tranché le débat.

FO s'est engagée dans la campagne de la CES (Confédération



Grève générale en Belgique le 9 novembre, manifestation devant le Parlement britannique le 2 novembre. Les mobilisations nationales, sectorielles, dans les entreprises, ou symboliques, se multiplient à travers l'Europe, de Bratislava à Madrid, de Munich à Sofia, autour du même mot d'ordre : augmentez les salaires, taxez les profits!

Alors que les cloches de l'austérité recommencent à sonner face à la crise, le patronat européen continue d'insinuer, malgré les indications contraires du FMI, que la spirale inflationniste est causée par les salaires. Il demande de nombreuses aides publiques, et il les entend

européenne des syndicats), reprise par des fédérations européennes comme IndustriALL Europe, pour des hausses de salaires face à la crise du coût de la vie. Elle a organisé, avec l'appui de son UD du Bas-Rhin, une mobilisation devant le Parlement européen à Strasbourg le 5 octobre. Quelques jours plus tard, FO était aux côtés des syndicats italiens à Rome dans le cadre de leur manifestation nationale pour les salaires.

Il y a quelques jours encore, lors du congrès du syndicat italien UIL, son secrétaire général a rappelé les mots exprimés par FO au sein de la CES, « si mobilisation européenne il doit y avoir, elle sera la convergence des luttes syndicales en Europe pour les salaires ». Et cela ne devra pas se résumer à une faible mobilisation à Bruxelles, le dimanche pour ne pas trop gêner les institutions. Et de rappeler encore que la voix du mouvement syndical européen doit se faire entendre!

FO participera aux discussions au sein de la CES les 27 et 28 octobre sur la montée en puissance des actions syndicales partout en Europe pour la défense du pouvoir d'achat des travailleurs, des demandeurs d'emploi, des retraités et des jeunes, et pour une plus juste répartition des richesses produites par les travailleurs!



Secteur international

Secteur pétrolier : la colère des travaille

Le refus des entreprises du secteur pétrolier d'accorder des augmentations de salaire, compensant l'inflation et cohérentes avec les profits exceptionnels 2022, a généré des mobilisations inédites, historiques par leur durée ou leur ampleur.

Dans les raffineries Esso-ExxonMobil et TotalEnergies, comme chez Tokheim Services France.



NAO de branche : dans le pétrole et les IEG le patronat négocie *a minima*

« **U**ne mascarade! », dénonçait FO-Fédéchimie après la dernière négociation salariale dans les industries pétrolières le 27 septembre. Elle attendait une clause de revoiture des NAO 2022 (conclues par une hausse de 1,7% des minima de la grille). Eh bien non, « la réunion s'est transformée en NAO 2023 ». L'accord, que FO n'a pas signé, concède – à partir de janvier – une hausse de 4% de la grille. Quant au salaire minimum conventionnel de branche, il a été porté à 22200 euros par an (1850 euros mensuels) « toutes primes comprises », hors ancienneté,

primes de quart. Pas de quoi couvrir l'inflation 2022-2023.

« Des propositions patronales déconnectées de la réalité »

FO-Fédéchimie exige une commission mixte paritaire. « Aucun accord salarial n'a été signé entre 2018 et 2022. Le patronat propose des revalorisations indécentes, déconnectées de la réalité. C'est inacceptable dans une branche aussi riche », appuie Jean-François Vapillon, secrétaire fédéral. Dans les industries électriques et gazières

(IEG), les NAO 2022 ont aussi déçu. Le 17 octobre, FO-Énergie et Mines a signé l'accord. « Sans euphorie », précise Alain André, son secrétaire général. Il prévoit une augmentation minimale annuelle de 1040 euros brut. Et il se traduira, « entre juillet 2022 et janvier 2023, par une augmentation de 5,7% pour un salarié en entrée de grille (NR 50 échelon 4) et de 3,3% à partir du milieu de grille », souligne le militant. Sans surprise, des grèves ont éclaté chez EDF, GRDF et Storengy pour obtenir un complément permettant de couvrir l'inflation (en cumul branche-entreprise).

Élie Hiesse

urs face au déni de la question salariale

Grèves dans les raffineries :

« Nous nous sommes heurtés à un mur »

Six des sept raffineries françaises en grève, entre trois et quatre semaines chacune, pour revendiquer une augmentation salariale compensant l'inflation et cohérente avec les bénéfiques records de 2022. Le « mouvement des raffineries », intervenu entre le 20 septembre et le 27 octobre, est inédit par sa durée et son ampleur. Il témoigne de la détermination des travailleurs à obtenir leur dû, et des difficultés des multinationales à envisager un partage des profits exceptionnels. Chez Esso-ExxonMobil, la grève a débuté le 20 septembre, sitôt la proposition de la direction connue pour les NAO 2023 : 4% d'augmentation générale, 1,5%

d'augmentations individuelles. « *Insuffisant pour compenser l'inflation 2022-2023* », résume Pierre-Antoine Auger, DSC pour FO. Dans ce contexte, la proposition d'une prime défiscalisée de 3000 euros a mis le feu aux poudres. « *Les salariés espéraient le double, vu les résultats 2022* », dit-il. Au premier semestre 2022, le bénéfice net du groupe Esso SAF a été de 409 millions d'euros.

Intransigeance d'Esso-ExxonMobil et de TotalEnergies

En dépit de trois semaines de grève, le groupe n'a pas revu le montant de l'enveloppe salariale (+5,5%). Il a consenti à modifier sa répartition, pour porter à 5% l'augmentation générale, et a ajouté une prime transports. « *Nous nous sommes heurtés à un mur* », constate le DSC FO qui exigeait 7,5% d'augmentation générale.

Même intransigeance chez TotalEnergies. Il a fallu attendre le dix-septième jour de grève dans ses quatre raffineries, que l'exécutif fasse pression, pour que le groupe avance son calendrier de négociations! « *Depuis mars, FO alertait sur la nécessité de rouvrir les NAO 2022, qui avaient accordé 2,5% d'augmentation générale à 80% du personnel* », précise Jean-François Vapillon, secrétaire fédéral à FO-Fédéchimie. La réouverture n'a jamais eu lieu. Dans la nuit du 13 au 14 octobre, suivant les déclarations du ministre de l'Économie Bruno Le Maire (« *TotalEnergies a la capacité, donc le devoir, d'augmenter les salaires* »), le groupe a signé un accord pour 2024, accordant 5% d'augmentation générale et une prime défiscalisée d'un mois de salaire. FO réclamait 10%. Le bénéfice net du groupe a atteint 10,2 milliards de dollars au premier semestre 2022.

E. H.

Maintenance des stations-service : chez TSF, 90% de salariés en grève pour les salaires

C'est un conflit déjà historique dans l'histoire de Tokheim Services France (TSF), filiale du groupe Tokheim Services, leader européen de la maintenance des stations-service. Du 10 au 13 octobre, 90% des 1040 salariés de l'entreprise ont cessé le travail à l'appel de FO, majoritaire (69% de représentativité), selon ses estimations. Pendant trois jours, aucun des techniciens TSF n'a donc assuré la maintenance chez les clients (Total, Esso, Avia, Shell et environ 60% des grandes et moyennes surfaces), afin de dénoncer l'absence de dialogue social et revendiquer une augmentation salariale qui compense l'inflation et reflète les

résultats du groupe (650 millions de chiffre d'affaires en 2020, dernier chiffre public). En juin, TSF a décidé unilatéralement d'attribuer, pour 2022, une augmentation générale de 2% pour les non-cadres et de 1,5% pour les cadres. Lorsque la décision s'est concrétisée sur les fiches de paye en septembre, la colère a éclaté.

Suite à la grève, les négociations 2022 rouvertes

Il a fallu cette démonstration de force – qui « *a mis des milliers de demandes de dépannage en attente* », rappelle Laurent Bernard, coordinateur FO-Groupe – pour

que la direction infléchisse sa position. Le 20 octobre, elle a proposé 1% d'augmentation générale supplémentaire pour les salariés embauchés avant le 1^{er} mai (qui serait effective dès octobre), une « *prime de partage de la valeur* » de 350 à 600 euros brut, une revalorisation des primes de déplacement, l'avancement des NAO 2023 à mars prochain, le télétravail deux jours par semaine et la renégociation de l'accord d'intéressement. Mais elle refuse de payer les jours de grève, proposant de les convertir en congé payé ou en jours RTT. À l'heure où nous bouclons, la consultation des salariés, initiée par FO, est en cours.

Élie Hiesse



Police nationale : une réforme décriée dans sa forme et sa méthode

Placer à l'échelon départemental tous les secteurs de la police sous la coupe d'un unique directeur constituerait un danger pour les missions et les compétences spécifiques des services, dont celles de la police judiciaire, pointe Unité SGP Police-FO.

La réforme de la police nationale? Attention danger, souligne en substance Grégory Joron, secrétaire général d'Unité SGP Police-FO. Le syndicat FO, majoritaire dans le secteur, n'approuve pas cette restructuration que le ministère de l'Intérieur voudrait mettre en œuvre dès le deuxième semestre 2023. Ces dernières semaines, des rassemblements dans des dizaines de villes, entre autres le 17 octobre, ont illustré le mécontentement des policiers. Avocats et magistrats y ont aussi participé, à l'instar d'Unité Magistrats SNM-FO. La réforme consisterait à regrouper les services en filières (investigation, renseignement, police aux frontières, sécurité publique) et à les placer au niveau départemental sous l'autorité du seul directeur départemental de la police nationale (DDPN), relevant lui du préfet. « *Le DDPN serait donc tout-puissant, chargé de tous les moyens RH et budgétaires* », s'inquiète Grégory Joron. Son travail étant « *évalué à l'échelle de son territoire, il risque de vouloir concentrer ses moyens sur "son" département et privilégier des sujets dans l'actualité, au risque de laisser tomber des affaires...* ».

le savoir-faire de la PJ », indique Grégory Joron, rappelant par ailleurs que, côté sûreté publique, le secteur investigation croule lui-même sous le travail. Dans les commissariats, « *les collègues suivent 500 à 800 dossiers chacun* », indique le militant pour qui « *le vrai sujet* » concernant la police est celui de « *la gestion budgétaire et de la gouvernance* ». Or, pointe Unité SGP Police-FO, cette réforme, contestée par les agents, veut jouer la précipitation, alors même que les résultats de deux

audits/bilans (par l'IGPN et l'IGA), sur des expérimentations territoriales lancées il y a deux ans, ne seront connus qu'en décembre. S'inscrivant dans la défense de services de police disposant des moyens nécessaires, le syndicat FO travaille actuellement à « *construire un document qui sera présenté au ministère*, indique Grégory Joron. *Pour cela, nous allons créer des groupes de travail et s'adjoindre, entre autres, les compétences de membres de la PJ* ». **Valérie Forgeront**

Au risque « d'esquinter le savoir-faire de la PJ »

La police judiciaire (PJ, plus de 5500 agents), dont le ressort territorial (une zone de compétence) est plus large, est particulièrement inquiète, elle qui mène des enquêtes spécialisées, de longue haleine et souvent de portée nationale. Ses personnels craignent d'être « *noyés* » dans la filière investigation et qu'une polyvalence leur soit demandée par cette réforme, qui plus est à effectifs constants et prônant la mutualisation des moyens. « *Il y a clairement un risque d'esquinter*



Élections fonction publique : FO en meeting à Montpellier

À moins de deux mois des élections de décembre dans la fonction publique, la campagne FO bat son plein et la confédération y prend toute sa part. Dans ce cadre, mais aussi pour évoquer avec les camarades le renouvellement des CSE, le secrétaire général de FO animait ainsi, le 11 octobre, un meeting à Montpellier devant 250 militants et plusieurs représentants de fédérations. Frédéric Souillot a aussi rencontré les syndicats de la Ville de Montpellier, de la métropole, et a participé à un rassemblement des hospitaliers organisé devant la préfecture avant qu'une délégation soit reçue par le préfet.

V. F.

TRAVAILLEURS SAISONNIERS

salaires,
conditions de travail,
contrats, repos,
assurance chômage

VOUS AVEZ DES DROITS,
FAITES-LES
RESPECTER

avec



www.force-ouvriere.fr

Christophe Juino, « faire que les gens se sentent mieux au travail »

Tout juste élu délégué syndical FO, Christophe Juino, contremaître à la centrale thermique de Cordemais (Loire-Atlantique), veille scrupuleusement à accompagner l'avancement de ses collègues. Il ambitionne aussi de sauver le site...

« **À** peine détaché depuis quinze jours, je me suis retrouvé à dialoguer avec un attaché ministériel, des députés et des sénateurs et à passer au journal télévisé! Je dois dire que je n'étais pas tout à fait prêt. » Élu délégué syndical à la centrale thermique de Cordemais en juin 2022 (FO est arrivée deuxième aux élections professionnelles), Christophe Juino exerce son premier mandat. À 49 ans, ce père de trois enfants a l'habitude de se montrer utile : il est pompier volontaire et président d'un club de basket sur son temps libre.

Entré chez EDF en 1999 parce qu'il voulait « participer au service public », Christophe a d'abord travaillé en Mayenne avant de revenir près de Nantes en 2009, sa ville d'origine.

Et c'est à Cordemais qu'il prend sa carte à FO, après un passage dans un autre syndicat. « À cette époque, mon premier directeur nous avait demandé d'être syndiqués, car il trouvait préférable d'avoir sept interlocuteurs [les délégués syndicaux, NDLR] plutôt que de se trouver face à 350 agents. » À cette évocation, il sourit encore. Et il sait pertinemment pourquoi, depuis, il a rejoint FO. « On doit être là pour défendre les salariés et le pouvoir d'achat, pas pour dire pour qui il faut voter. Un syndicat libre et indépendant, c'est important. C'est ce que je trouve chez FO. »

« Nous sommes en pleines négociations salariales »

Christophe a expérimenté de nombreux postes et services dans l'entreprise : conseil aux usagers, animateur de plateau clientèle, gestionnaire du parc immobilier, avant d'intégrer le service sécurité de Cordemais où il est désormais



contremaître sécurité et prévention. « Chez EDF, le délégué syndical joue un rôle important dans les carrières. Il est tenu informé des postes qui se libèrent, des souhaits des agents, et il participe aux commissions secondaires qui permettent de valider les avancements et changements de postes. J'ai moi-même été discriminé dans mon évolution alors j'essaie de faire que ça n'arrive pas à d'autres. »

L'exercice de son mandat, il le reconnaît, c'est beaucoup de travail. « Ça déborde un peu des 50% du détachement mais je vais m'organiser. » Interlocuteur social entre la direction et les agents, le DS doit savoir faire remonter ce qui ne va pas et faire redescendre les informations utiles à ses collègues « On a par exemple des agents handicapés qui ne savent pas de quoi ils peuvent bénéficier. C'est aussi mon rôle de faire que les gens se sentent au mieux au travail. »

Le 18 octobre sa section a appelé à la grève et 58% des collègues ont bloqué le site. « Nous sommes en pleines négociations salariales après la signature de l'accord de branche des industries électriques et gazières. Et les directions sont déjà très stressées avec l'hiver qui arrive et la crise de l'énergie. »

Et à long terme, il affiche un objectif : « Sauver la centrale! » Cordemais – qui fonctionne au charbon – devait en effet fermer à l'horizon 2026. Mais les agents sont décidés à préserver le site, quitte à l'adapter à d'autres exigences environnementales. FO pousse un projet de centrale à hydrogène, sans aucun rejet de CO₂ – même si le projet Ecomobust (consistant à introduire des déchets d'ameublement dans son mix de combustible) est déjà avancé. « Ça nécessite du travail de trouver les bons leviers et les bonnes personnes, on va y arriver », assure Christophe Juino.

Sandra Déraillot

FO

2022

**JOURNÉE
CONFÉDÉRALE
DES CSE**

**6
DÉCEMBRE**

**REPRÉSENTANTS
DE PROXIMITÉ**

**LEURRE
OU RÉALITÉ ?**

Pour vous inscrire, envoyez un mail à :
secretariatnego@force-ouvriere.fr